

# ALGERIE

## UNE NOUVELLE POLITIQUE DE L'EAU

Actuellement, le service public de l'eau dans les grandes villes est assuré par 35 Etablissements Publics (régionaux et de wilaya) de distribution d'eau. Dans les petites et moyennes agglomérations, la desserte en eau est assurée par des régions communales ou par les services techniques des collectivités locales.

Les coûts de l'eau sont subventionnés par l'Etat à hauteur de 60 %, et les tarifs administrés ne couvrent que les dépenses d'exploitation.

Des mutations institutionnelles importantes sont intervenues avec la politique de l'eau adoptée en avril 1995, ainsi que les réformes engagées par l'Algérie dans la transition vers l'économie de marché.

Cinq principes sont mis en avant :

- l'unicité de la ressource, pour sa mobilisation, son utilisation et sa préservation en créant des **Agences de bassins hydrographiques** chargées de réaliser toutes actions visant à assurer une gestion intégrée,
- la concertation, grâce à la création de **comités de bas-**

**sin** et la refonte du Conseil National de l'Eau,

- l'économie, en privilégiant la gestion commerciale, la concurrence, une juste tarification et la péréquation (**Fonds National de l'Eau Potable**),
- l'universalité, en faisant de l'eau l'affaire de tous (politiques industrielles de l'eau et politique d'**économie de l'eau** dans l'agriculture),
- l'écologie, par le biais de stratégies de conservation, de **préservation de la qualité**, de prévention et de communication (prise en charge de l'assainissement, redevances d'assainissement et de pollution, développement des systèmes d'épuration)

Les Réformes engagées portent sur :

- **La création de cinq Agences de Bassin Hydrographique : Algérois-Hodna-Soumann, Constantinois-Méllègue-Seybousse, Oranie-Chott-Chergui, Chellif-Zahrez, Sahara.**

Dès leur création, celles-ci ont été confrontées à d'énormes difficultés : manque de savoir-faire en matière de gestion in-

tégrée des ressources en eau, manque d'appui institutionnel et organisationnel, absence de ressources financières, manque de personnel qualifié dans la gestion intégrée.

Grâce au concours de l'Etat qui a accordé un premier fonds de démarrage, ces dernières commencent à se mettre en place et à exercer un début d'activité.

Les Agences de Bassin sont actuellement à la phase de la connaissance des bassins. Les programmes entrepris portent sur la collecte des données sur les ressources en eau afin de dresser un état des lieux.

Dès 1999, les agences financeront de petits projets, ayant un lien direct avec l'économie et la qualité des eaux.

- **La mise en place de comités de bassin au niveau de chaque agence.**

Ceci implique :

- ➔ une réorganisation de la gestion du service public de l'eau : prise en charge de la gestion et de l'exploitation des grands ouvrages et ins-

tallations s'étendant sur plusieurs wilayas par des établissements spécialisés, organisation de la gestion et de l'exploitation des ouvrages et installations à caractère local et des infrastructures de distribution d'eau potable par les collectivités locales,

- ➔ l'ouverture du service public de l'eau à la concurrence : les communes sont aujourd'hui habilitées à concéder la gestion de leurs réseaux à celui qui leur offre le meilleur service,

- ➔ une nouvelle tarification de l'eau : ajustement graduel du couple "tarifs/prix de revient" dans le cadre de la mise en place du nouveau système de tarification par zones homogènes avec des tarifs révisables, permettant de recouvrer progressivement le coût réel de l'eau.

**Mekki ABROUK**  
**Agence de Bassin Algérois-Hodna-Soumann**  
**Tel/Fax :**  
**213 2 68 75 17 / 58 85 83**

# MAROC

## L'AGENCE PILOTE DE L'OUM ER RBIA

La loi 10/95 du 16 août 1995 constitue la base légale de la politique de l'eau au Maroc. Elle vise à mettre en place les instruments institutionnels nécessaires au contrôle de l'utilisation des ressources en eau et à leur conservation.

Elle prévoit la création d'Agences de Bassin, dont les missions sont très vastes. Ces organismes, dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale, sont chargés :

- **de missions régaliennes de police des eaux assurées jusqu'ici par les services de l'Etat (Direction Générale de l'Hydraulique) :**
  - inventaire des droits d'eau et des concessions,
  - mesures, en qualité et quantité, des eaux souterraines et des eaux de surface,
  - autorisations de prélèvements et concessions nouvelles,
  - contrôle de l'utilisation des ressources,
- **de missions nouvelles dans le cadre du bassin hydraulique :**

- élaboration et mise en œuvre du Plan d'Aménagement des Eaux à intégrer dans le plan national de l'eau,
- collecte des redevances de pollution et de prélèvement, dont les produits seront réinvestis dans la lutte contre la pollution,
- aides financières et prestations de service aux maîtres d'ouvrage pour lutter contre la pollution, améliorer la ressource en eau et gérer les inondations.

Pour faciliter l'adaptation des structures et des ressources humaines du Ministère des Travaux Publics à cette nouvelle politique, le Directeur de l'Eau du Ministère de l'Environnement français et le Directeur Général de l'Hydraulique du Maroc ont signé le 19 avril 1996 un arrangement particulier de coopération concernant principalement la création d'**une première Agence pilote pour le Bassin de l'Oum Er Rbia.**

Le programme 1996-1998, dont l'Office International de l'Eau (OIEau) a été l'opérateur principal pour les Autorités françaises s'ap-

puyant sur le spécialiste de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, a notamment permis :

- la mise en œuvre d'actions de sensibilisation des usagers et de communication avec la population,
- une expertise des systèmes de redevances et d'aides (aspect institutionnel et financier),
- la formation en matière de crues (prévention, prévision et annonce de crues),
- la restructuration des laboratoires régionaux d'analyse des eaux,
- la rédaction des documents nécessaires à la création effective des services financiers de l'Agence de Bassin pilote de l'Oum Er Rbia (procédures, contrôle des assiettes, contentieux, préparation de programmes pluriannuels),
- la réalisation de formations techniques auprès des cadres marocains sous forme d'un "Certificat d'Etudes Supérieures" en Ingénierie et Gestion de l'Eau avec le concours de l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat.

Cette action se poursuivra par un nouveau programme 1999-2001 articulé autour de 3 axes principaux :

- ➔ la poursuite de l'appui à l'Agence de Bassin de l'Oum Er Rbia par la définition et la rédaction des procédures administratives et financières liées à la première réunion du Conseil d'Administration,
- ➔ la création d'un observatoire de bassin apportant un accès rapide à la connaissance de l'état des ressources en eau,
- ➔ le développement d'un système performant d'alerte contre les crues dans le bassin de l'Oum Er Rbia, susceptible d'être généralisé ensuite sur tout le Maroc.

**Mohammed JELLALI**  
**Direction Générale de l'Hydraulique - Rabat**  
**Fax : 212 777 86 96**